

VOTEZ CGT

**Pour se défendre
avec un syndicat reconnu**



**Pour mieux vivre
de son travail**

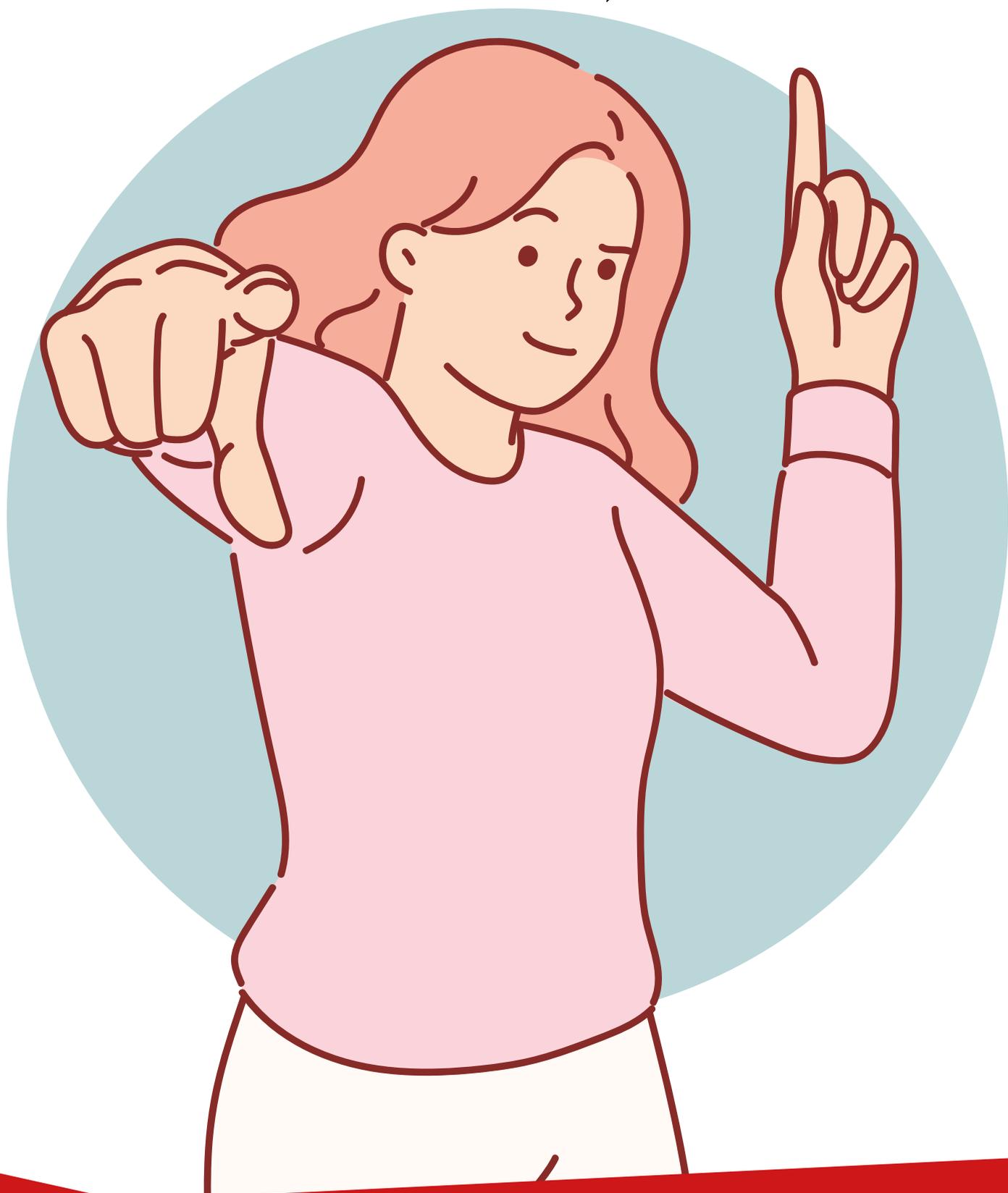


**Pour travailler mieux,
moins et autrement**

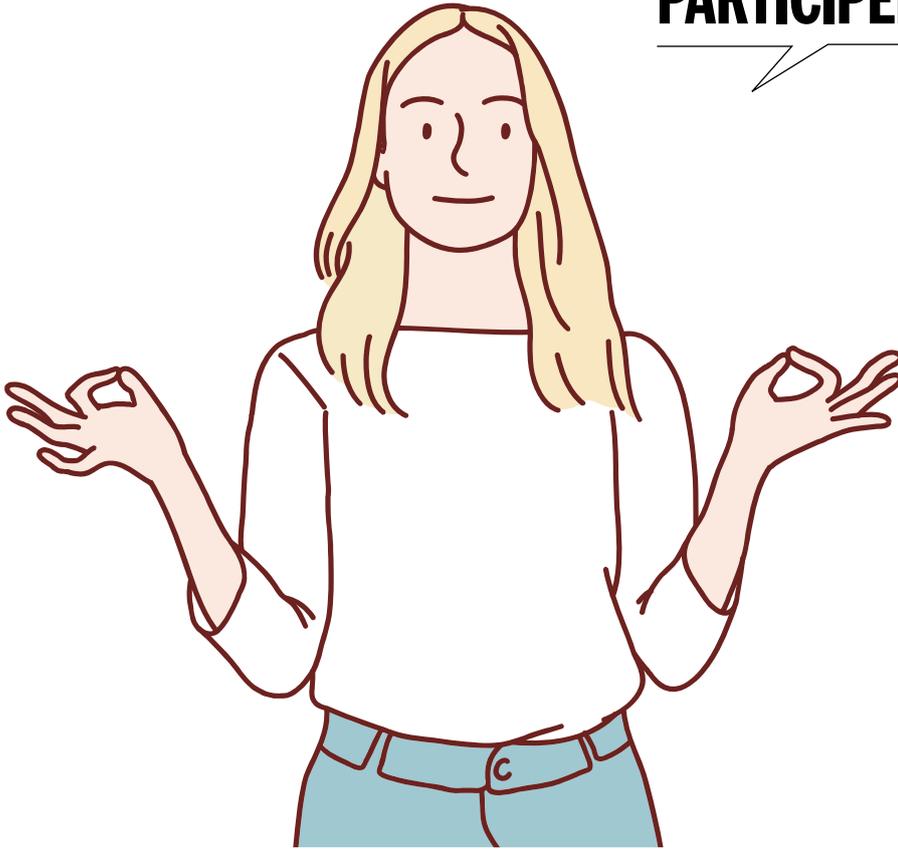


**Salarié-e-s des entreprises de moins de 11 salariés,
ne restez pas isolé-e-s.**

**S'organiser syndicalement et se faire aider
au sein des très petites entreprises est possible**



POUR QUELLES RAISONS PARTICIPER À CES ÉLECTIONS ?



Parce que plus de 94% des entreprises en France sont des entreprises de moins de 11 salariés qui emploient 5 millions de salariés, cela doit compter. Même si vous n'avez pas de représentant du personnel dans votre entreprise vous pouvez en élire au niveau de votre région qui pourront contribuer à ce que vous soyez représentés, défendus et conseillés par le syndicat de votre choix.

Parce que vous pouvez peser notamment dans les négociations collectives.

Parce que vos employeurs, de leur côté, ne vont pas se priver de voter pour leurs propres organisations syndicales.

POUR QUI ET POURQUOI VOTER ?

La CGT est une force syndicale de référence, de proximité, présente sur tout le territoire et dans toutes les professions comme dans tous les collèges (ouvriers-employés, agents de maîtrise, cadres).

Voter c'est augmenter le rapport de force du syndicat lorsqu'il négocie les conventions collectives.

98% des salariés sont couverts par une convention collective.

Certaines sont historiquement avantageuses et doivent être durablement conservées.

D'autres ont moins de contenu et il faut les améliorer.



COMMENT VOTER ?



OU



1. Rendez-vous sur le site election-tpe.travail.gouv.fr ;
2. Cliquez sur le bouton « Voter » ;
3. Authentifiez-vous avec votre identifiant et votre code confidentiel reçu par courrier.

Si vous le souhaitez, vous pouvez accéder au programme de vos candidat-e-s CGT une dernière fois ;

Une fois votre choix fait, suivez les instructions pour valider votre vote !

1. Détachez le bulletin de vote du courrier ;
2. À l'aide d'un stylo noir, noircissez la case correspondant au syndicat CGT ;
3. Insérer votre bulletin dans l'enveloppe de retour pré-affranchie jointe au courrier ;
4. Postez-la c'est gratuit !

**ADHÉRER CGT, VOTEZ CGT,
C'EST SOUTENIR :**

- L'augmentation des salaires ;
- La fin des temps partiels imposés ;
- La lutte contre la précarité et pour des financements durables ;
- La reconnaissance de vos métiers, nos diplômes, notre technicité ;
- La lutte contre les inégalités femmes-hommes ;
- La défense des valeurs de l'éducation populaire.



**ALORS, DU 25 NOVEMBRE
AU 9 DÉCEMBRE 2024,
SANS HÉSITER :
VOTEZ ET FAITES VOTER CGT
AUX ÉLECTIONS TPE !**



@ admfsetud@cgt.fr

www.soc-etudes.cgt.fr